

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2015

Présents :

14 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, COMBES, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, ISAIA, LARDIERE, LEFEVRE, LOUSSIKIAN, PUIG, STANCZAK, VARGAS).
2 (Mme DASQUE, MAILHE).

Absents :

3 (Mmes, M. CHAUVOT, LAGE, FAUBERT ont donné procuration).

La séance est ouverte à 20 h 45.

Désignation du secrétaire de séance

BAGNERIS

Vote pour : 19

M. le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Elle concerne des travaux supplémentaires sur le paratonnerre de la chapelle Notre Dame de l'Aouach.
Un accord est donné par le conseil municipal à l'unanimité.

1 – Adoption des comptes rendus du conseil municipal du 14 avril 2015 et du 28 mai 2015

M. MAILHE précise que la retranscription du refus d'attribution de subvention pour l'association l'Avis du Fauga reflète la réalité. Toutefois, il demeure un problème de fond et non de forme.

Les deux procès verbaux sont adoptés.

Vote pour : 19

2 – CAM – Signature d'une convention pour la mise à disposition des services du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Le projet de convention proposé par la CAM permet une mise à disposition de personnel municipal pour la compétence voirie communale. Il s'agit que la continuité des services soit assurée dans les conditions de proximité et de disponibilité actuelle et que ne soient pas créés au niveau de la communauté, des services qui s'ajouteraient à ce que savent déjà faire les communes. Les communes disposant déjà en interne de services permettant d'assurer cette assistance, la communauté utilisera pour une partie de ses compétences les services des communes moyennant un remboursement à ces dernières des sommes correspondantes.

Le maire indique que deux agents à raison de 728 h/an et 850 h/an entretiendront la voirie communale pour le compte de la CAM. Le remboursement à la commune pour 2015 s'élèvera à 32 521,37 €.

Le projet de convention est lu.

Vote pour : 19

3 – Archives communales

M. le maire explique qu'après avoir effectué une demande auprès des archives départementales, un correspondant pour la commune a été nommé. Ce dernier a réalisé un travail de classement (côte, répertoire), d'élimination et de recollement des 12 cartons d'archives datant du 17^{ème} siècle, ce qui représente 10 mètres linéaires.

Il propose de déposer ce fonds aux archives départementales afin de les conserver dans de bonnes conditions. La commune reste propriétaire des archives transférées. Elle aura la possibilité d'emprunter les documents déposés pour les besoins du service, pour des consultations par la population ou pour une action de valorisation.

Ce dépôt est gratuit.

Vote pour : 19

4 – Remplacement du chauffage à l'école primaire – demande de subvention auprès du conseil départemental

M. le maire informe qu'il convient d'installer un chauffage climatisation réversible à l'école primaire et qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux pendant les vacances. Après consultation de plusieurs fournisseurs, le devis de la société Action Clim Froid est proposé pour un montant de 4 240,04 € HT.

Le maire propose d'entreprendre les travaux et de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention.

Vote pour : 19

5 – Equipement du dortoir de la maternelle – demande de subvention auprès du conseil départemental

M. le maire informe qu'il convient d'équiper le dortoir de l'école maternelle pour la rentrée scolaire avec des lits superposés et le couloir avec des range cartables.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, le devis de la société SAVOY Equipement sises à Nantuech 12300 DECAZEVILLE est retenu pour un montant de 7 942,50 € HT.

Il propose l'achat du mobilier et de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention.

Vote pour : 19

6 – PEDT et CEJ – proposition par la CAM d'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation du diagnostic du territoire – Propositions du Cabinet STRATER et signature de la convention

M. le maire explique que la CAM doit établir un diagnostic quantitatif et qualitatif sur les offres de services proposées et leur adéquation aux évolutions du territoire en vue du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse préconisé par la CAF. Les communes de la CAM doivent aussi fournir un diagnostic sur l'offre proposée et l'éventuelle mise en œuvre d'un Projet Educatif De Territoire.

Un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire tant pour les besoins de la CAM que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait de réaliser des économies importantes et d'harmoniser la réflexion sur les sujets traités.

Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes par le biais d'une convention.

Coût pour la commune du Fauga :

- Diagnostic petite enfance : 300 € HT par le cabinetSTRATER
- Réunion, concertation et rédaction du PEDT : 1500 €HT par le cabinet STRATER

Vote pour : 16 – Abstentions : 3

7 - Indemnité de conseil du comptable public

M. le maire expose que les textes permettent l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable exerçant les fonctions de receveur des communes à partir de sa prise de fonction. Le taux proposé pour le trésorier de Muret, comptable de la commune, est de 100%.

Vote pour : 19

8 – Travaux Chapelle de l'Aouach : présentation des modillons

M. le maire informe que la modification de la toiture empêche la repose à l'identique des modillons. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour achever la restauration. Un devis de travaux pour la repose

des modillons est présenté par Mme BOUSSOTROT, Architecte. Ils seront posés sous le porche de la chapelle pour un montant de 5 729,84 € HT et font l'objet d'un avenant n° 1 au marché.

Vote pour : 19

9 – AMF – motion de soutien à l'action de l'AMF contre les baisses de dotations

M. le maire présente une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Vote pour : 16 – Contre : 3

10 – Travaux sur la chapelle Notre Dame de l'Aouach – modification sur l'installation du paratonnerre

M. le maire informe que des modifications concernant l'installation du paratonnerre ont été apportées avec une descente sur le côté latéral. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 1 072,00 € HT et font l'objet d'un avenant.

Vote pour : 19

La séance est levée à 21 h 50.